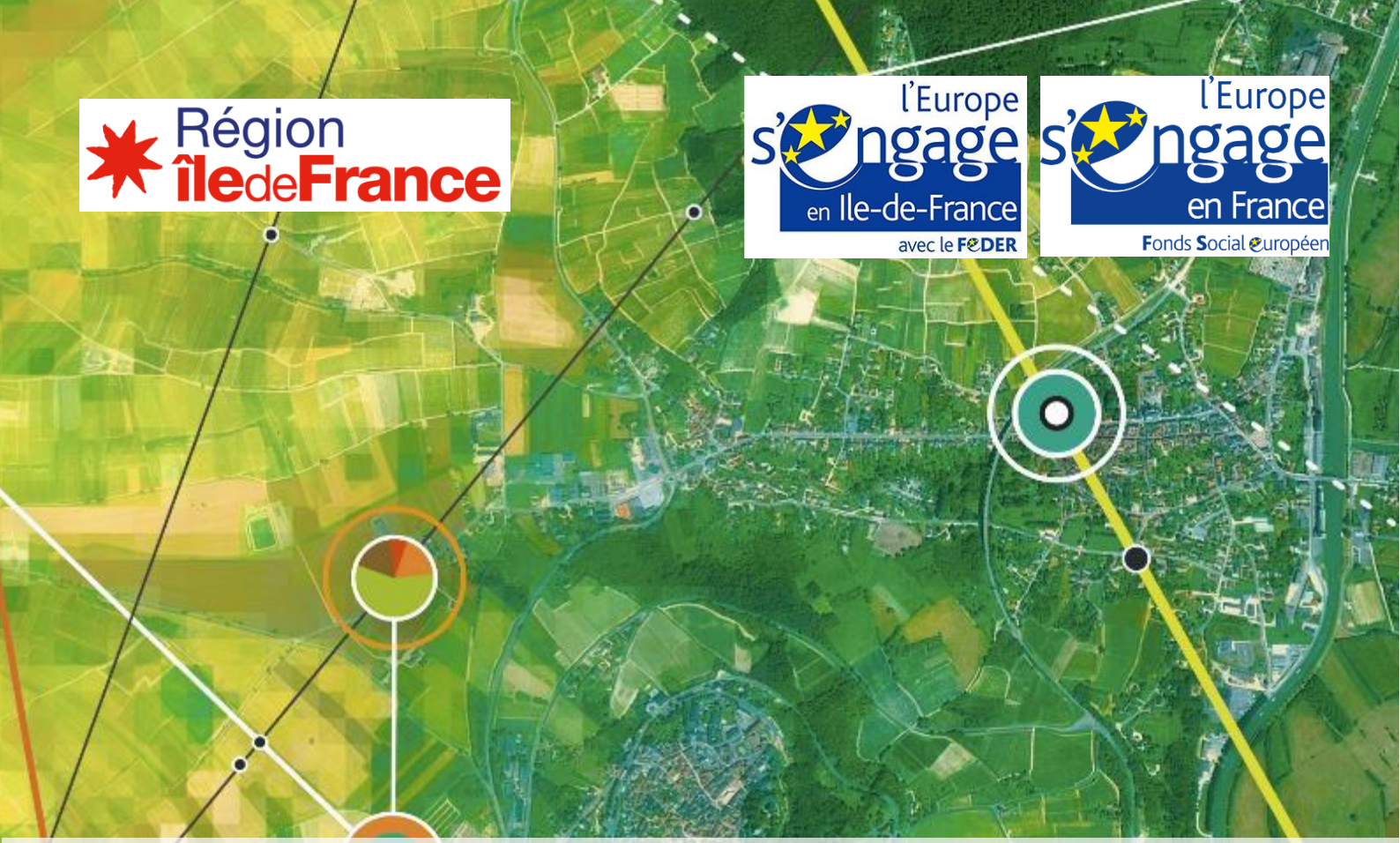

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE DU PROGRAMME REGIONAL 2021 – 2027 FEDER et FSE+ d'Île-de-France

Note pour mémoire en réponse à l'avis de l'A.E sur l'ESE du SRADDET

20 avril 2021

Teritéo
TERRITOIRES EN MOUVEMENT

1. Note de réaction avis A.E

Le présent document vise à apporter une 1ère réponse aux remarques de l'A.E exprimées concernant l'ESE du programme FEDER 2021-2027.

En pages suivantes, un tableau de synthèse reprend, pour chaque chapitre du rapport environnemental relevé dans l'avis de la MRAE, un résumé des remarques exprimées. Pour chaque remarque, une proposition de prise en compte et effectuée.

Nous proposons, globalement, une prise en compte quasi intégrale des remarques de l'A.E.

Concernant la remarque transversale visant à « inclure dans le dossier soumis à consultation une version actualisée du rapport environnemental du projet de PO alors retenu », il est en effet prévu que le rapport environnemental soit ajusté sur la base de la V2 du programme, soumis à avis de la MRAE.

1.1 Reprise et réaction aux remarques de l'A.E ciblant l'évaluation environnementale

Chapitre	Remarque exprimée par l'A.E	Pages concernées	Réponses Teriteo/ Région	Faisabilité / opportunité
Articulation avec les autres planifications	La MRAe considère que l'analyse de l'articulation du PO avec : -les SDRIF, PRSE et PRS n'est pas établie. -les autres financements mobilisés à l'échelle régionale est présentée dans une note complémentaire mais n'est pas analysée dans le rapport environnemental. La MRAe considère qu'il serait utile pour apprécier l'effet de levier du PO FEDER de disposer d'une estimation du montant total des actions réalisées grâce à son apport financier. ***La MRAe recommande :*** ***• d'approfondir l'analyse de l'articulation du PO FEDER-FSE+ 2021-2027 avec les autres planifications notamment en examinant la cohérence de ses objectifs avec ceux du SDRIF du plan régional santé environnement et du projet régional de santé ;*** ***• de présenter les complémentarités du PO FEDER-FSE+ 2021-2027 avec les autres programmes de financement en vigueur ou en voie de finalisation (CPER notamment).***	p.10 et 11	La <u>majorité de ces remarques sera prise en compte dans le rapport d'évaluation</u> : →Ajout d'une analyse de cohérence pour le SDRIF et le PRSE (le Programme Régional de Santé est hors du périmètre d'intervention du FEDER). →Ajout d'une analyse complémentaire pour le CPER	
État initial de l'environnement	*La MRAe estime l'analyse trop succincte sur le volet agricole et le volet sanitaire ou incomplet pour les déchets et l'eau.* *La MRAe note par ailleurs que certaines données exploitées paraissent anciennes.*	p.11 et 12	La <u>majorité de ces remarques sera effectuée dans le rapport d'évaluation</u> : →Nous proposons de **compléter l'état initial de l'environnement** sur les composantes **déchets** (notamment issus du BTP) et **eau** (notamment sur les	

	La MRAe recommande : *• de compléter l'analyse de l'état initial de l'environnement par une description de l'état du territoire régional en matière d'agriculture, de ressources en eau et de santé humaine ;* *• d'actualiser les références, informations et données relatives à chacune des thématiques environnementales étudiées.*		besoins en eau potable et leur évolution) et d'inclure un zoom résumant les **enjeux relevés par l'atlas socio-sanitaire**. Nous indiquons néanmoins que le FEDER n'intervient pas dans le domaine de la couverture sanitaire, ce qui explique que ce point n'ait pas été traité en V1. Concernant le volet agricole, le FEDER n'intervenant pas directement dans ce domaine, il est déjà traité de manière diffuse, au sein des composantes environnementales pouvant être impactées par ces activités. → **Actualiser les données trop anciennes de l'état initial** : l'A.E cite notamment le la qualité de l'air et le bruit des transports ». **Nous proposons d'actualiser les données qui pourront l'être en fonction des données actualisées disponibles.**	
Objectifs stratégiques poursuivis	*La MRAe recommande de :* *• de préciser les critères d'éco-conditionnalité retenus pour prioriser les projets les moins porteurs d'incidences négatives, ainsi que leur pondération avec les autres critères de sélection* *• d'établir comment ils permettent de garantir l'absence ou la réduction des incidences environnementales négatives éventuelles du programme,* *• de conditionner l'examen des projets à la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation environnementale volontaire engagée dès les premières études afin que la prise en compte de enjeux environnementaux et de santé humaine soit assurée dans la sélection, puis tout au long du processus d'élaboration et de mise en œuvre du projet.*	p.12	→**Préciser les critères d'éco-conditionnalité :** nous proposons de préciser le propos déjà présent dans un sous chapitre dédié intégré au chapitre mesure ERC. →**Une assistance à maîtrise d'ouvrage** pourra être lancée après la validation du programme par la Commission européenne, pour aider la Région à définir des processus de mise en œuvre prenant en considération les remarques de la MRAe → **Concernant la contribution PO FEDER-FSE+ 2021-2027 à une réduction des inégalités territoriales constatées** : la stratégie d'intervention du programme vise à accompagner l'ensemble des territoires franciliens vers la transition numérique, écologique et	

	La MRAe recommande au titre de la cohésion au sein du territoire régional, de préciser comment le PO FEDER-FSE+ 2021-2027 va contribuer à une réduction des inégalités territoriales constatées.		sociale. Des appels à projet pourront être dédiés à des territoires en difficulté, certains axes seront également territorialisés pour permettre aux territoires notamment classés politique de la ville, de bénéficier d'un soutien FEDER.	
Justification des choix retenus	***La MRAe recommande d'annexer au dossier soumis à la consultation publique les bilans de l'exécution du PO FEDER-FSE 2014-2020 et des concertations réalisées dans le cadre de l'élaboration du PO FEDER-FSE+ 2021-2027 pour mieux expliciter les choix retenus.***	p.13	→ Ajout au dossier de consultation du résumé citoyen du RAMO 2020 → Une présentation des concertations organisées dans le cadre de la préparation des PO 2021-2027 sera inclue dans le dossier	
Incidences sur l'environnement	***La MRAe recommande de présenter une agrégation des scores d'incidences pour les seules incidences négatives des différentes orientations spécifiques.***	p.14	→ **Une matrice globale des incidences négatives** sera ajoutée en ce sens.	
Dispositif de suivi	***La MRAe recommande de compléter le dispositif de suivi par une description de la méthode et des ressources à mobiliser pour suivre chaque indicateur et de définir des valeurs-cibles cohérentes avec les objectifs du PO FEDER-FSE+ et l'état initial de l'environnement décrit.***	p.15	→ **La description de la méthode de suivi des indicateurs** seront intégrées aux documents de mise en œuvre du programme. Des fiches indicateurs sont également en cours de préparation justifiant le calcul des valeurs cibles.	
Résumé non technique	***La MRAe recommande de présenter dans le résumé non technique un tableau de type avant/après pour expliquer les attentes de la Région quant aux effets des actions prévues.***	p.15 et 16	→ Le tableau de vue globale des incidences présente déjà une synthèse des effets par composante et priorité.	
Biodiversité, milieux naturels et continuités écologiques	*La MRAe considère donc que, en l'état, l'évaluation environnementale est susceptible de sous-estimer les incidences négatives potentielles du PO sur le patrimoine et les ressources naturels.* *Ses remarques ciblent notamment :*	p.16	→ **Nous proposons de prendre en compte cette remarque qui est liée aux écarts entre V1 et V2, en intégralité.**	

	-que sept objectifs spécifiques prévoient le financement d'opérations visant à créer ou étendre des bâtiments ou infrastructures (objectifs : 1.1,1.2, 2.1, 2.2, 2.4, 2.6 et 2.7) et constate que les potentielles incidences négatives des bâtiments et infrastructures sur les habitats et espèces naturels n'ont pas été prises en compte dans le calcul du score d'incidence de ces sept objectifs précités, sauf pour les objectifs 2.1 et 2.6, *-que la consommation d'espaces a été prise en compte dans le calcul du score d'incidence de la plupart de ces objectifs, sauf pour l'objectif 2.8* ***La MRAe recommande pour les composantes environnementales « patrimoines naturels » et « ressources naturelles » :*** ***• d'intégrer systématiquement les effets négatifs susceptibles d'être induits par la création et l'extension de bâtiments ou infrastructures, notamment en dehors des espaces déjà urbanisés, dans le calcul des scores d'incidences des objectifs spécifiques du programme,*** ***• prévenir grâce aux critères de sélection des projets le risque de dégradation de la qualité des eaux prélevables pour la consommation humaine et de consommation d'espaces non encore artificialisés***			
Déchets, économie circulaire et agriculture durable	*La MRAe recommande :* ***• d'expliquer comment le FSE sera mobilisé au titre des transitions écologiques, climatiques et énergétiques en cours*** ***• de préciser les actions envisagées pour développer une économie circulaire appliquée aux autres ressources que les déchets.***	p.17 et 18	→ **Concernant le FSE :** L'A.G prend note de cette remarque et étudiera les modalités de sa déclinaison dans la mise en œuvre du programme. Une assistance à maîtrise d'ouvrage pourra aider la Région dans la définition des procédures et l'introduction de critère d'éco-conditionnalité pour les projets financés par le FSE. → **Concernant l'économie circulaire :** les types d'actions sont présentés dans le programme. Les interventions reposeront ici sur le Plan Régional de	

			prévention et de gestion des déchets (PRPGD) validé par la Région Île-de-France en 2019. Plus précisément, le FEDER interviendra pour l'accompagnement à la création de boucles locales et au changement de pratique en faveur de l'économie circulaire sur les territoires franciliens et à l'émergence et au développement des filières de modernisation des installations de valorisation de déchets afin de les convertir en ressources locales.	
Numérique, risques naturels	*La MRAe rappelle que le développement des services numériques repose sur le déploiement d'infrastructures et d'équipements dont les incidences environnementales ne sont pas négligeables. Elle souligne aussi que ces nouveaux usages soulèvent des questions en matière de santé, y compris mentale.* ***La MRAe recommande d'affiner l'évaluation des incidences liées au développement des équipements dédiés au numérique sur la consommation électrique, sur le bilan carbone global en termes de cycle de vie et sur la santé humaine.***	p.18 et 19	**→ Un encadré dédié à l'analyse de l'impact des usages numériques sur la consommation électrique, sur le bilan carbone global en termes de cycle de vie sera inséré.** **→ Concernant le point sur la santé humaine,** nous ne pouvons garantir être en capacité de trouver des ressources de référence, fiables, pour intégrer un propos de ce type.	
Risques naturels	*Un OS 2.4 « favoriser l'adaptation au changement climatique par la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes » a été inclus dans la V2 du projet de PO-FEDER-FSE+ 2021-2027.* **La MRAe recommande de détailler les actions en cours et celles déjà programmées au titre des actions relevant du PO FEDER-FSE 2014-2020 en matière de prévention et de protection face aux risques d'inondations.**	p.19	**→ La liste des projets est annexée au présent mémoire en réponse et est également disponible sur le site internet europe.idf. Un tableau donnant accès aux listes des opérations programmés sur 2014-2020 sera ajouté au dossier de consultation.**	

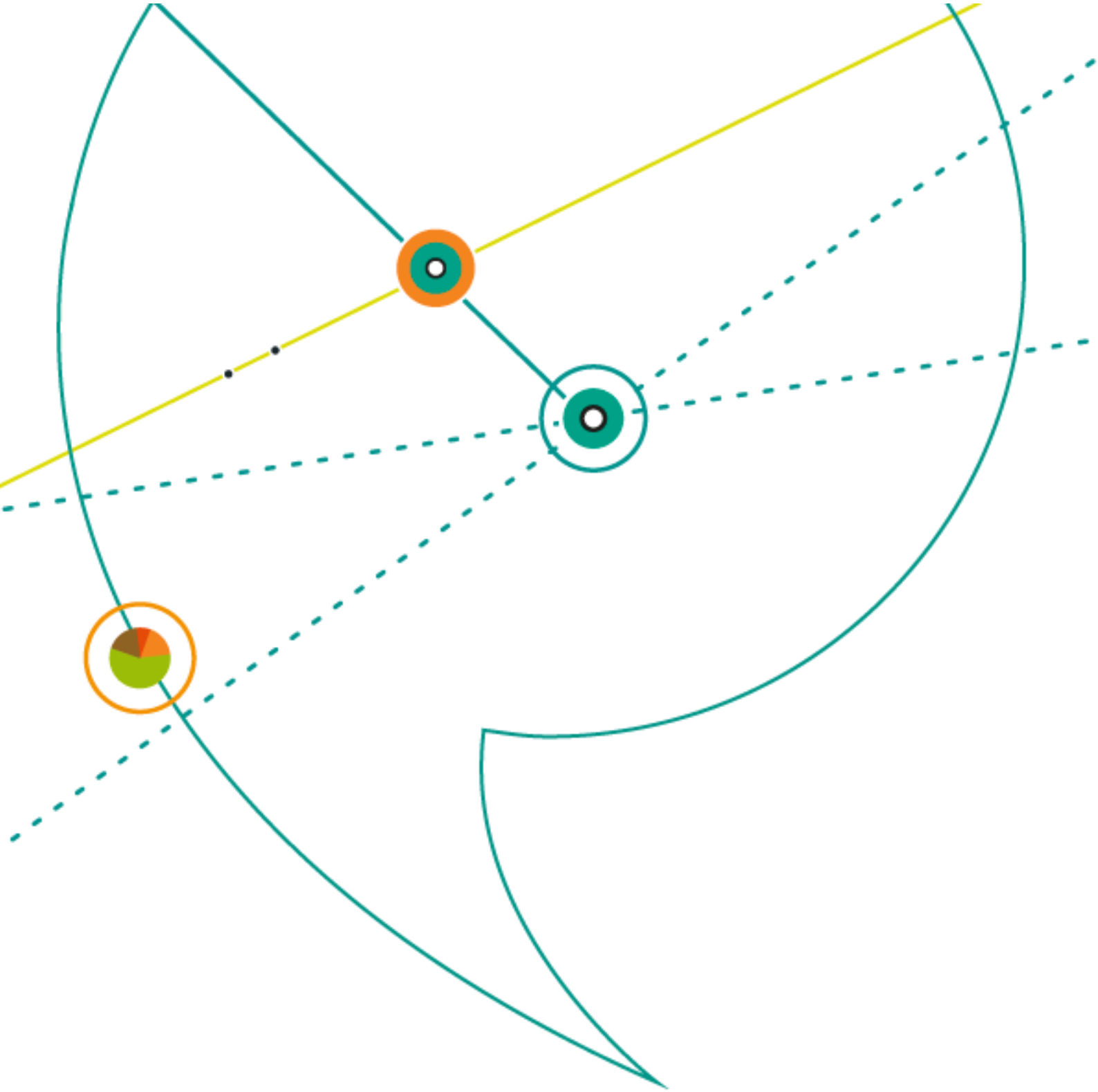

Votre correspondant pour cette mission

Raphaël BOTTI
botti@teriteo.fr

Teritéo
TERRITOIRES EN MOUVEMENT